



# Convention de location Salle Noël MATHON

Rue du Paradis 07130 SOYONS

Entre la Commune de Soyons, ci-dessous dénommé le prêteur,

Représentée par son Maire Hervé COULMONT

**Et Madame**

Domicilié(e) 07130 SOYONS

Tél :

## 1. Date(s) de location

La Commune met à disposition la salle des associations de Soyons en échange d'une participation financière telle que fixée par délibération au conseil municipal du 8 avril 2010 et sous conditions d'utilisation.

**Cette occupation est valable**

- du ..... au .....

## 2. Clés

L'utilisateur devra récupérer la clé / les clés du/des bâtiment(s) en mairie pendant les heures d'ouverture :

- Pour une location en semaine : la veille,
- Pour une occupation le week-end : le **vendredi précédent à 15h30. Un état des lieux sera alors effectué avec un agent communal.**
- La prise de possession de la salle sera tolérée dès le vendredi soir sous réserve qu'elle soit libre de toutes activités dans la soirée.

La restitution des clés se fera en mairie le lendemain de la manifestation.

- Pour une location en semaine : le lendemain du dernier jour de l'occupation.
- Pour une occupation le week-end : Lundi qui suit **à 8 heures. Un état de lieux et du matériel sera effectué avec un agent communal.** En cas d'empêchement, l'utilisateur se fera représenter.

## **Matériel**

La salle est louée avec son matériel.

## 1. Tarifs

	Salle uniquement	Salle et Annexe
Soyonnais	<input type="checkbox"/> 100,00 €	<input type="checkbox"/> 150,00 €
Non Soyonnais	<input type="checkbox"/> 200,00 €	<input type="checkbox"/> 300,00 €
Organismes privés, Soyonnais et non Soyonnais	<input type="checkbox"/> 263,00 €	<input type="checkbox"/> 370,00 €

Lors de la signature du contrat, l'utilisateur remet à la mairie :

- **Un chèque d'un montant équivalent à 30 % du montant total** de la location, établi à l'ordre du Trésor Public.
- **Un chèque de caution** établi à l'ordre du Trésor Public, selon les critères suivants :

Salle uniquement = **400 € + un chèque de caution de 100 €** pour le nettoyage

Salle et Annexe = **500 € + un chèque de caution de 200 €** pour le nettoyage

Le jour de la remise des clés, dernier délai, l'utilisateur :

- **Verse le solde du montant de la location**, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public.
- **Remise d'une attestation d'assurance** spécifiant la prise en charge de la manifestation pour laquelle la salle municipale Noël Mathon est louée. Le contrat souscrit au nom du signataire de la convention, couvre la Responsabilité Civile pour tout dommage causé au loueur, aux occupants et aux tiers.
- Toute absence de fourniture de document le jour de la remise des clés, entrainera de faite l'annulation de la location.

L'utilisateur accepte les tarifs précités ainsi que les conditions de location et d'occupation énoncées par le règlement intérieur de la salle.

**L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter le Règlement Intérieur de la salle Noël Mathon, dont il a pris connaissance.**

**L'accès à l'espace enfants se fera par l'unique entrée située côté Mairie. Il reconnaît en avoir reçu un exemplaire lors de la signature du présent contrat.**

**Afin d'éviter toute nuisance pour le voisinage, l'article 13 du règlement Intérieur devront être strictement observés.**

Fait à SOYONS, en 2 exemplaires

Le / /

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

**L'utilisateur**

**La Municipalité**